Printemps 2019
N° 68

D'un débat à l'autre

Le 6 mars dernier, Information des Citoyens Illadais, fidèle à l'esprit qui l'a fondée, invitait tous les Illadais qui le souhaitaient à venir s'exprimer dans un débat citoyen *(vous pouvez en lire le compte rendu qui a été transmis à préfecture sur le site internet de l'association).* Des participants nous ont reprochés de nous être substitués à la municipalité. Nous leur avons répliqué que notre démarche, indépendante du gouvernement, comblait le désintérêt évident de la majorité municipale pour toute discussion publique sur les problèmes que rencontre actuellement notre pays.

Nous venons de recevoir le bulletin municipal. Il se contente comme à son habitude de communiquer des chiffres du budget sans donner d'explication. Nous nous efforçons dans ce 68ème numéro d'*ICI* de clarifier les tableaux budgétaires qui vous ont été donnés à lire. Le bulletin municipal a également « oublié » de vous dire que le conseil municipal s'est réuni à quatre reprises depuis le mois de janvier : les 6 février, 18 mars, 11 avril et 17 mai. Nous vous en présentons dans ce journal les comptes rendus qui reprennent les délibérations votées et les débats qui ont eu lieu. Ils concernent chaque Illadais.

Autre « oubli » ! Actuellement, M. le maire – aidé d'un consultant - « négocie » le renouvellement du contrat de l'assainissement collectif. On peut vous dire que les plis ont été ouverts . La loi imposait la présence de l'opposition dans la commission d'appel d'offre. Vous pouvez compter sur nous pour recueillir les informations et vous les communiquer au fur et à mesure de l'avancée des négociations. Nous avons demandé lors du conseil municipal du 17 mai qu'une réunion publique soit organisée par la municipalité afin que les usagers aient les tenants et les aboutissants de ce qui se joue en ce moment. **Le contrat qui sera signé en septembre engage la commune jusqu'en 2031…**

Dans ce 68ème numéro d'*ICI*, vous pourrez lire également des informations sur l'école d'Illats, le changement de nos adresses postales, la politique sportive qui est en train de se mettre en place au sein de Convergence Garonne, etc.

ICI vous invite dès à présent à participer à un autre débat, un débat local qui aura lieu :

Mardi 2 juillet à 20 h 30 à la salle des fêtes.

Que voulons-nous pour notre village ?

Nous avons la même municipalité depuis 1977. Une alternative est possible. Venez en discuter !

Préparons ensemble notre avenir !

Les discussions seront clôturées par un verre de l'amitié.

Bonne lecture à toutes et à tous

Gilles Baillet

JOURNAL D'INFORMATION DES CITOYENS ILLADAIS
contact@citoyens-illats.info
www.citoyens-illats.info
ICI
Contact téléphonique : 09 75 64 00 40
JOURNAL DE L'OPPOSITION MUNICIPALE CONSTRUCTIVE

AU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 6 février 2019

1--Entreprises retenues pour l'aménagement de la résidence Guix de Pinos

Lots	Entreprises	Montants HT
Démolition, maçonnerie, gros oeuvre	SNEE Bernard Dupiol et fils	91 111, 18€
Charpente, couverture, zinguerie	Ets Laurent	18 333, 50€
Menuiserie extérieure	SARL Maura	14 459€
Menuiserie bois	SARL Maura	16 101, 55€
Plâtrerie, isolation, faux plafonds	SARL Gettoni	38 000€
Electricité, chauffage	Electricité Générale Palmièri	38 022€
Plomberie, sanitaires, climatisation réversible	SARL Darriet et fils	61 000€
Carrelage	Latour Carrelage	4 618, 07€
Peinture sol souple	Mate Jean Claude	34 705, 94€
Voirie et réseaux divers	Eiffage route Sud Ouest	51 990, 50€
Total		369 341, 74€

Nous demandons si la résidence de Pinos sera une RPA. M. le maire nous explique qu'il s'agira de 7 appartements indépendants. Au premier étage, il y aura un logement de secours pour dépanner en cas d'urgence. Les logements du rez-de-chaussée seront loués en priorité aux habitants ou anciens habitants d'Illats, Landiras et Saint Michel, communes ayant des terres et des biens faisant partie de la donation. **(Cette discrimination géographique est interdite par la loi française NDLR.)**

2-Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget de la donation Guix de Pinos dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le montant des dépenses d'investissement en 2018 était de 820 267€. La somme concernée sera inférieure à 25% du montant des dépenses d'investissement : 150 000€.

3-Choix de la commission d'appel d'offre pour le renouvellement de la concession de service public de l'assainissement collectif. La commission sera présidée par M. le maire et comprend quatre titulaires et quatre suppléants de la majorité ainsi qu'un titulaire et un suppléant de l'opposition.

4-La SAS Gonfrier Frères – Château de Marsan épand des lies de vin et des résidus de nettoyage de barriques à proximité d'une exploitation agricole située quartier Brouquet. Il s'agit de régulariser une situation qui dure depuis des années. L'exploitant agricole concerné a demandé une distance tampon de 80 m pour limiter les odeurs. Le conseil municipal donne son accord pour la régularisation de l'activité mais impose la zone tampon. Un conseiller de la majorité vote contre au nom du principe de précaution qu'il fait valoir face au risque de pollutions.
M. le maire évoque l'arrivée de camions au Hiou par la petite route qui relie ce quartier à Podensac. Les routiers qui veulent aller à GSM sont guidés par leur GPS et détruisent progressivement cette voie.

Questions diverses

1-M. le maire signale que « la modification des statuts de la Communauté de Communes que nous n'avions pas votée, a finalement été adoptée. »

2-La Communauté de Communes recherche des candidatures à sa commission sportive : Gilles Baillet et Frédéric Pérurand proposent leurs candidatures.

Conseil municipal du 18 mars 2019

1-Vote du compte administratif 2018 du budget principal

Le budget de fonctionnement est en excédent de 88 636, 08€ pour l'année 2018. L'excédent cumulé sur plusieurs années est de 273 995, 72€. Durant l'année comptable qui vient de s'écouler, les dépenses de fonctionnement ont été moins importantes que prévu avec 1 042 459, 80€ (1 264 520€ avaient été budgétisés). La ligne « Charges de personnel et frais assimilés » montre que 50 487, 06€ ont été économisés. C'est la conséquence de la situation des employés municipaux (un titulaire, trois précaires qui enchaînent les CDD, à cela s'ajoutent les arrêts maladie). (Lire la suite page3)

Conseil municipal du 18 mars 2019 (suite)

Cette économie est un bien comptable mais elle ne peut que nous interpeller sur les choix de gestion du personnel municipal. Il serait normal de faire passer les postes d'ouvriers de la commune d'Illats au mouvement de la fonction publique territoriale et de recruter du personnel titulaire ou de former le personnel actuel en vue de sa titularisation. Cela aura pour conséquence d'augmenter la masse salariale puisque les salaires dépasseront le SMIC, mais au moins, il y aura une stabilité du personnel.
Les recettes de fonctionnement ont été plus importantes que prévu : 1 131 095, 88€ alors que 1 079 160, 36€ étaient prévus. C'est la conséquence de l'augmentation du produit des impôts et des taxes de 18 122, 19€.

Le budget d'investissement est en déficit de 32 589, 82€. Ce déficit aurait pu être évité si la majorité municipale avait réalisé un virement de 81 121€ de la section de fonctionnement vers les investissements. Une curiosité, la commune a annulé plus de 10 000€ de dépenses prévues dans l'entretien des pistes forestières. 11 576, 95€ ont été effectivement dépensés en 2018. 3 000€ devraient l'être cette année. M. l'adjoint à la voirie nous a dit que la somme de 25 000€ initialement budgétisée était trop élevée par rapport à la dépense réelle. Il considère que « les gros trous ont été bouchés et que l'on mettra de la grave pour boucher le reste. »

2– Vote du compte administratif 2018 du budget de l'assainissement collectif
Le budget de fonctionnement est en excédent de 99 390, 37€ pour 2018, ce qui fait un excédent cumulé sur plusieurs années de 243 122, 36€.
Le budget d'investissement est déficitaire de 181 064, 97€ car la subvention de 191 250€ de l'Agence du Bassin Adour-Garonne correspondant à la rénovation de la station d'épuration de Barrouil n'a pas encore été versée. En outre, la majorité municipale n'a pas jugé nécessaire d'effectuer le virement de la section de fonctionnement de 110 000€ qui était prévu.

3-Vote du compte administratif de la donation Guix de Pinos montre un excédent de 380 488, 81€ qui sera réinvesti dans les travaux de rénovation de la maison Labat en sept appartements.

4-Votes des comptes de gestion courante et des affectations de résultats pour les comptes administratifs 2018, de l'assainissement collectif et de la donation – résidence Guix de Pinos.

5-La convention SATESE (organisme du conseil départemental qui contrôle le résultat des stations d'épuration) est signée. **« Un problème est à signaler au niveau du deuxième étage de la station de Barrouil. L'eau rejetée est quand même de meilleure qualité qu'auparavant » nous dit M. le maire.**

Question diverse

Nettoyage de la salle de sports : nous demandons si l'entretien de la salle de sports est toujours confié à une entreprise parce qu'on a l'impression que cet équipement sportif n'est entretenu que par les bénévoles qui l'utilisent. Nous demandons le nom de ce prestataire, le coût de sa prestation, la fréquence de ses interventions et le descriptif de son cahier des charges. M. le maire nous répond qu'il ne se souvient plus du nom de l'entreprise qui intervient et qu'il n'a pas en tête le cahier des charges. Il s'engage à nous faire parvenir ces informations par internet.

Conseil municipal du 11 avril 2019

1-Vote du budget 2019
Le budget qui doit être présenté en équilibre, est une prévision des dépenses et des recettes pour l'année.

Le budget de fonctionnement
Les dépenses et les recettes de fonctionnement doivent s'équilibrer à 1 297 534€ avec la prise en compte de l'excédent antérieur reporté de 211 262, 90€.

Des dépenses de fonctionnement, nous interrogent.
Les dépenses d'énergie ont été plus importantes que prévu l'année dernière : 70 180, O3€ au lieu des 61 400€ envisagés. 65 000€ sont budgétisés cette année. La majorité municipale souligne les 5 189€ de la facture du chauffage de la salle des sports.
Nous interpellons M. le maire : « Envisagez-vous la pose d'une minuterie pour éviter de chauffer la salle de sports quand cela n'est pas nécessaire et faire des économies? »

(Lire la suite page 4)

Conseil municipal du 11 avril 2019 (suite)

Notre premier magistrat nous répond : « Je vous rappelle qu'il ne s'agit pas d'un chauffage mais d'un déshumidificateur pour éviter que le sol ne soit glissant. Mais voilà, les spectateurs se sont pleins qu'ils avaient froid. Alors il a fallu chauffer la salle. Ceux qui vont voir le football ne se plaignent pas eux quand il pleut ou qu'il fait froid. Après on a constaté que des personnes ont mis leur nez dans la boîte de commande ce qui provoque des courts circuits. On a décidé de la fermer. On va bien voir ce qui se passe. »

La ligne voirie montre une dépense de 8 000€ qui correspond aux travaux de réfection de la route du Hiou à Podensac endommagée par les voitures des salariés de GSM ainsi que par les camions qui l'empruntent. Une participation a été demandée à l'entreprise.

La ligne contrats de prestations de services avait affiché une dépense de 19 201, 50€ en 2018 dépassant de 270€ les prévisions du budget. Cette année, la disparition des Nouvelles Activités Périscolaires devrait réduire drastiquement les dépenses prévues : 6 000€ sont budgétisés.

La ligne fêtes et cérémonies a montré en 2018 un dépassement de 3 068, 05€. On peut penser que cette différence correspond essentiellement à la location des structures gonflables pour la fête de la Saint Roch et pour une petite partie, à l'apéritif plus consistant que d'habitude du 11 novembre. Le budget prévoit pour 2019, 17 364€ de dépenses.

Des recettes ont été plus importantes que prévu en 2018 : le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales a rapporté 20 195€ (17 000€ budgétisés en 2018) et la taxe afférente au droit de mutation a rapporté 45 876€ (30 000€ budgétisés en 2018). Dans le budget 2019, le fonds de péréquation est prévu à 17 000€ et la taxe sur les droits de mutation à 30 000€.

Le budget d'investissement : les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 438 025€.

1-Les remboursements d'emprunts avec 134 320€ sont le premier poste de dépenses.

2-La construction de la nouvelle classe coûtera 106 920€ et sera financée par une subvention de 11 250€ du Conseil Départemental, par 1 067€ d'autofinancement et un emprunt de 94 603€.

3-L'ancien logement social, place de l'église, va être refait et sera un loyer normal : 39 000€ provenant d'un emprunt seront investis.

4-La réfection en urgence de la toiture des bâtiments de l'école primaire aura un coût de 32 350€, financé pour moitié par un reversement de TVA de 16 175€. Le reste sera autofinancé.17 750€ d'autofinancement seront investis pour la réfection des pistes forestières et les travaux de voirie 2019.

5-Le remplacement de l'éclairage existant de la salle de sports par des LED aura un coût de 13 000€, entièrement autofinancé. **Le score, usé, sera changé**. L'opération coûtera 4 500€, également autofinancée.

6-Il est prévu pour 9 000€ d'achat de matériel (souffleur, carter, micro, chaises cantine, frigo, cantine etc.) autofinancé.

Nous demandons à M. le maire où en est le projet de financement d'un club house commun au tennis et au football. Il nous répond que « tant que les subventions des fédérations de tennis et de football ne seront pas versées, le projet ne pourra se concrétiser. »

Au total, la commune prendra un emprunt de 133 603€ et dépensera 208 827€ d'autofinancement. La capacité en autofinancement d'Illats doit être proche de cette somme.

2-Vote des trois taxes : pourquoi les impôts locaux vont augmenter ?

Nous ne disposons pas du document présentant les taux et les bases. M. le maire nous annonce que les bases fiscales (calculées à partir de la valeur locative des maisons) vont augmenter à la demande de l'Etat. Donc mécaniquement les impôts vont augmenter pour atteindre 392 887€ avec des taux qui pourtant resteront inchangés : Taxe d'habitation : 10, 25%, Foncier bâti : 21, 16% et Foncier non bâti : 40, 32%.

Attention aux crédits d'impôt pour l'amélioration de l'habitat valables un an qui provoquent une augmentation de la base fiscale pour toute la durée de vie du bâtiment ! **(Lire la suite page 5)**

Conseil municipal du 11 avril 2019 (suite)

3-Vote du budget de l'assainissement collectif 2019
M. le maire souligne que « nous sommes toujours en attente de la subvention du bassin Adour-Garonne qui doit nous être versée. Nous avons les documents officiels. Elle le sera. Mais en attendant, elle manque aux finances. » Le fonctionnement s'équilibre à 337 468€ (l'excédent antérieur compris de 241 903, 02€). L'investissement devrait s'équilibrer à 467 914€ lorsque la subvention sera versée.
Nous demandons quand sera réunie la commission d'appel d'offre concernant le renouvellement du contrat de l'assainissement collectif. M. le maire nous répond qu' « il y aura prochainement une réunion avec l'expert qui nous conseille pour la négociation, puis nous ferons une autre réunion pour ouvrir les plis. »

4-Vote du budget pour la donation Guix de Pinos et la création d'une résidence pour personnes âgées
La vente des biens Guix de Pinos doit rapporter 531 255€ à la commune qui va en investir une bonne partie dans les travaux d'aménagement de l'immeuble Labat choisi pour accueillir la résidence.
Remboursements à la commune des cotisations de différents syndicats DFCI et des Palus d'Arbanats par les acquéreurs des différentes parcelles issues de la donation pour un montant total de 304, 95€.
Remboursements à la commune des taxes foncières sur les propriétés non bâties par les acquéreurs des différentes parcelles pour un montant total de 1 364, 83€.

5-La durée d'amortissement des travaux inscrits à l'article 2042 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé » est fixée à cinq ans.

Questions diverses

1-Nous revenons sur le nettoyage de la salle de sports :
« M. le maire, les détails et tarifs des prestations de l'entreprise A Dom'Pro de Langon qui nettoie en principe la salle de sports, que vous nous avez fait parvenir, montrent que la commune dépense 2 895, 55€ par an. Pourquoi ce travail n'est-il pas fait par les employés communaux ? Cette dépense est inutile. »
M. le maire et son troisième adjoint nous répondent : « Les employés municipaux n'ont pas le temps de nettoyer la salle. Ils ont autre chose à faire ! » M. le troisième adjoint nous explique qu' « ils entretiennent les bâtiments communaux et dégagent des carcasses de voitures ou de scooters abandonnées dans les pares feux le week-end. D'ailleurs derrière le Basque, il y a une vraie décharge sur le chemin. Tant que je serai élu, les employés municipaux ne seront les *chaoui* de personne ! » M. le maire poursuit : « C'est au basket de nettoyer la salle. La dame chargée de faire ce travail ne peut pas passer sous les tribunes. Et je ne parle pas des vestiaires qui sont sales après les matchs du week-end. » (Après vérification, le nettoyage des vestiaires incombe à la mairie et non au prestataire privé. NDLR) « Si le travail n'était pas fait jusqu'à présent, c'est de la faute à la stagiaire qui en avait la charge. Son contrat n'a pas été renouvelé ! » Nous insistons : « la salle de sports est un bâtiment municipal utilisé non seulement par le basket mais aussi par l'école et le tennis, elle doit donc être nettoyée par les employés municipaux ! Deux heures par semaine suffisent. C'est à vous de l'inscrire à leur emploi du temps. »

2-Nous informons le conseil municipal de la mise en place de CAP 33 (animations sportives proposées par le conseil départemental pour l'été) au sein de la communauté de communes. CAP 33 propose d'animer des soirées festives en organisant des activités sportives. Pourquoi ne pas organiser un évènement sportif et festif le vendredi des fêtes de la Saint Roch ? Cela permettrait de faire participer les familles et les ados à la fête ? D'autant plus que l'intervention des animateurs de CAP 33 avec leur matériel est gratuite.
M. le maire nous répond qu'il n'est pas au courant de l'opération. Et qu'il va se renseigner auprès de la communauté de communes.
Nous lui précisons qu'il y a au sein de Convergence Garonne, un responsable chargé de mettre en place CAP 33. C'est d'ailleurs lui qui coordonne le groupe de travail (commission sportive).

Conseil municipal du 17 mai 2019 en bref

Nous publions les points qui nous semblent prioritaires dans le compte rendu de la séance du 17 mai. Nous publierons l'intégralité de la réunion dans notre prochaine édition. Vous pouvez dès à présent en prendre connaissance en consultant notre site internet.

Nous faisons part au conseil municipal de la suggestion faite par une mère d'élèves choquée par l'absence de propreté de la salle de sports. Elle propose que la commune achète un aspirateur robot pour nettoyer le sol du gymnase entre deux passages de l'entreprise de nettoyage. La majorité municipale nous répond qu'elle va étudier la proposition (qui reviendra certainement sur la table lors du prochain conseil d'école de juin NDLR).

Conseil municipal du 17 mai 2019 en bref (suite)

Ce qui va changer selon l'avenant de fin de contrat avec la SAUR pour la facturation des usagers: *« Actuellement, la société Suez fait un relevé des compteurs en décembre et la société SAUR fait deux factures : l'une en janvier sur relevé et l'autre en juillet sur estimation. Pour permettre de solder les comptes en septembre et ne pas multiplier les factures, il est prévu :*

- *De ne pas faire de facture en juillet mais un courrier d'explication*
- *De faire une relève supplémentaire en septembre pour avoir les vrais index*
- *De faire une facture en septembre avec :*
  - *-3 mois d'abonnement (juillet à août)*
  - *-9 mois de consommation (décembre 2018 à septembre 2019, date de fin du contrat avec la SAUR).*

Cette facture sera donc différente de celles normalement reçues par les abonnés. »
Le montant total des prestations non réalisées par la SAUR, est de 33 679€. Le protocole prévoit la liste des opérations à réaliser et leur financement.
Nous interpellons le négociateur engagé par la mairie invité à la réunion du conseil municipal : « En 2018, bon nombre d'Illadais ont du payer des factures d'assainissement plus importantes que prévu. Les dernières factures affichent des remboursements. Est-ce lié ? »
Le négociateur nous répond : « Ces remises sont dues à des mauvaises estimations effectuées par la SAUR. Les mensualités ont été également modifiées pour les usagers prélevés en trop. » **(Donc, les explications données jusque là par la SAUR, s'écroulent ! NDLR)**

Nous demandons que la mairie organise une réunion publique pour expliquer à la population les conditions de renouvellement du contrat de l'assainissement collectif.

M. le maire nous répond qu'il se fera aider par le négociateur. Nous lui rétorquons que c'est nécessaire car les usagers ont droit à l'information la plus détaillée.

Intercommunalité: Un projet sportif en train de se structurer à l'échelle de la communauté de communes

La réunion le 4 juin de la commission sportive-groupe de travail de la communauté de communes Convergence Garonne a été particulièrement féconde.

Un constat partagé
Il y a principalement trois obstacles à la pratique du sport dans la communauté de communes :

- La mobilité géographique (difficultés de se déplacer d'un point à l'autre du territoire)
- Le prix des licences
- La méconnaissance des associations sportives et du sport qu'elles pratiquent.

Quelle politique de Convergence Garonne pour développer les pratiques sportives ?
Il est nécessaire de structurer au sein de la collectivité l'action sportive. Deux possibilités existent :

1) la création d'un bureau des sports réunissant élus et techniciens de la communauté de communes,
2) la création d'un office communautaire des sports, assemblée des associations sportives du territoire (il y en a 95 pour 27 communes) qui disposera d'une structure permanente avec les techniciens de la collectivité.

L'attribution des subventions communautaires aux associations sportives se fera en fonction de leur nombre de licenciés et de leur investissement au développement du territoire.
L'aide de la CdC en direction des clubs a été définie:
:
Aide à la qualification de l'encadrement par le subventionnement des formations d'entraîneur ;

Aide à la réalisation de dossiers de demandes de subventions, de dossiers de création ou de pérennisation d'emplois sportifs ;

Aide à la maîtrise pour les associations des outils et réseaux de communication.

Quelles actions communautaires pour promouvoir les pratiques sportives à l'échelle du territoire ?
L'idée de favoriser les évènements sportifs qui mettent en valeur le territoire, est apparue.
L'organisation d'un forum réunissant toutes les associations sportives s'est logiquement imposée. La forme que pourrait revêtir cette manifestation a également été précisée : elle sera à la fois informative (table tenue par l'association) et démonstrative (les clubs disposeront des infrastructures pour faire des animations qui impliqueront le public).
Deux limites ont été évoquées : la difficulté de travailler avec les écoles primaires et l'accessibilité aux infrastructures, les quelques gymnases et surtout le devenir de la piscine de Cadillac.

La présentation du programme de CAP 33 (animations sportives proposées par le Conseil Départemental) pour l'été au sein de la Communautés de Communes

Vous pouvez consulter le programme provisoire des animations sur notre site internet. N'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes au 05 56 76 38 00 pour plus de renseignements.

Deux gros évènements sportifs et festifs sont à noter: **Journée Drop de béton mardi 9 Juillet sur le terrain de rugby de Cadillac** (Des structures et parcours gonflables autour de l'activité Balle ovale). **Journée CAP33 Tour : Mercredi 28 Aout sur le stade de Cérons. (**Avec la présence de nombreux comités départementaux)

IPNS: Ne pas jeter sur le voie publique

En bref à l'école

Les projets et sorties scolaires ont été nombreux cette année encore. Le projet cinéma : des films ont été réalisés par les enfants du CM notamment. Une projection est prévue le 18 juin au cinéma Lux de Cadillac. Les classes de la Petite section au CE1 ont fait une sortie à la Médiathèque de Podensac. **Les Petites sections/Moyennes sections et la classe de CE2 ont** participé à la grande lessive dont le thème a été cette année « de la couleur ». Ces œuvres, réalisées par les enfants, ont été exposées pour la deuxième année consécutive au lavoir. **Les Moyennes sections/Grandes sections** sont allées à l'escale du livre et au théâtre Fémina. **Les CP, CE1 et CM** ont participé au mini concert. Ils ont fait une sortie en Dordogne avec nuitées les 20 et 21 mai. **Les CE2 ont** participé au salon du polar à Saint Symphorien. **Les CM ont fait** une visite du château Jouvente.

Pollution : le traitement de la vigne. *« Les parents s'inquiètent des traitements effectués sur les vignes voisines de l'école. Ils ont rédigé un courrier à l'attention de monsieur le maire et joint l'arrêté préfectoral du 23 avril 2016. Les représentants de la mairie déclarent que d'après l'arrêté ministériel les produits épandus sont soumis à l'autorisation et que les distances minimales exigées sont de 20 mètres. L'école n'est donc pas située dans une zone à risques d'autant qu'un mur pour la nouvelle cour a été créée. Cependant les parents soulèvent le problème du vent. Ils demandent qu'éventuellement monsieur le maire envoie un courrier au(x) viticulteur(s) concerné(s)pour leur rappeler la loi concernant l'épandage des produits phytosanitaires. Ils précisent qu'ils ne souhaitent pas empêcher les viticulteurs de travailler mais souhaitent seulement une communication et une transparence afin de pouvoir protéger les enfants si besoin. Les parents d'élèves seraient prêts à discuter avec le viticulteur pour expliquer le projet. Les enseignantes proposent que les dates des jours d'épandage leur soient communiquées directement par le viticulteur ou par le biais de la mairie afin de prendre des mesures éventuelles pour les récréations. »*

Rentrée 2019 : fermeture probable de la septième classe ? Les effectifs de l'école devraient passer de 160 élèves à 146 élèves à la rentrée 2019 soit 24, 33 élèves pour six classes.

Facturation de la garderie au quart d'heure : la mairie répond aux parents que cela est impossible pour le moment.

Sensibiliser les enfants au tri des déchets sur le temps de la cantine : cette proposition du personnel périscolaire pourrait faire l'objet d'un projet d'école selon les enseignantes.

Les citations sont tirées du compte rendu du conseil d'école du 12 février 2019.

De la couleur et de la poésie sur le mur de la cour de la maternelle

Comment faire d'un mur triste, un objet poétique et coloré ? L'idée de faire venir un grapheur a germé dans la tête d'un parent d'élève. Et les P'tits Illadais ont financé la totalité du travail du grapheur bordelais Kendo qui a pu s'exprimer avec l'accord de la municipalité et devant les yeux curieux et émerveillés des enfants, contemplant la réalisation de son œuvre. Les élèves ont pu venir lui poser des questions. L'initiative s'est transformée en projet artistique ! Un emplacement a été réservé pour la future salle de motricité.

IPNS: Ne pas jeter sur le voie publique

Ce qu'il faut savoir pour le changement de dénomination et de numérotation des adresses

Suite à la réunion avec les représentants de La Poste le vendredi 22 mars, les modalités du futur changement de dénomination et de numérotation des adresses se précisent.

1-Les habitants de la commune n'auront pas besoin de refaire leurs papiers : leur carte d'identité sera toujours valable à l'ancienne adresse. Pour la carte grise, il faudra faire la demande d'un macaron qui sera collé sur les anciennes coordonnées. Seul le passeport doit être refait.

2-Toute la commune va être concernée par le nouvel adressage.

3-La numérotation métrique a été choisie. La rue commence à l'habitation la plus proche du point 0 (l'église d'Illats). Chaque numéro représente la distance, en mètres, le séparant du début de la rue. Cette nouvelle numérotation permet d'intercaler de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante. Un côté pair (à droite du début de la rue) et un côté impair (à gauche) sont déterminés.

4-Les voies ou les rues vont être nommées. Un travail de plusieurs mois est lancé.

5-Des points d'adresse non distribués sont à numéroter pour faciliter l'arrivée des secours, des pompiers ou des gendarmes. Il s'agit du stade, de la salle de sports, du cimetière, des points de récupération du verre etc.

Voir sur notre site internet les conseils donnés par La Poste aux habitants.

La Poste a proposé à la mairie d'organiser une réunion publique pour expliquer le changement d'adresses à la population. On espère que la majorité municipale saura saisir la perche tendue comme a pu le faire la mairie de Landiras.

Environnement

Samedi 1er juin les chasseurs d'Illats et de Barsac se sont lancés dans une opération de nettoyage des pistes et de la forêt

Merci aux chasseurs pour cette action de salubrité publique.
Il y a deux ans, lorsque nous avions organisé une randonnée qui passait le long de la ligne électrique parallèle à l'autoroute, nous avions constaté des dépôts d'ordures sauvages très importants. Le phénomène s'était d'ailleurs aggravé ces derniers mois. Nous en avions saisi le conseil municipal. M. le maire et M. l'adjoint chargé de la voirie avaient pointé du doigt ERDF qui a la responsabilité de la piste d'entretien de la ligne. Nous avons écrit à cette entreprise avec photo à l'appui, qui n'a pas daigné nous répondre…
La seule solution était donc de nettoyer à sa place, mais, pour faire cela, il faut du monde et des moyens importants. Ce que les chasseurs ont réussi à réunir. Bravo à eux !

La pétition en ligne pour demander le contournement pour les poids lourds des bourgs d'Illats et de Landiras est toujours plus que jamais ouverte . N'hésitez pas à continuer de la signer et partagez-la sur les réseaux sociaux.

http://www.citoyens-illats.info/petition-pour-un-contournement-routier-illats-et-landiras/